

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 06 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 06 janvier, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'ancienne salle polyvalente 2, rue de Douin, afin de respecter les consignes sanitaires suite à l'état d'urgence sanitaire causé par l'épidémie de la covid 19, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31-12-2020.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, Dominique LEFRANC-DESMONS, André BEAUGENDRE, Frédéric GUILLON, Chrystelle PREAULT, Laetitia PIPAR, Cyrille CHAUVET, Laurent PREAULT, Frédérique TEXIER, Sylvain GAUTIER, Emmanuel VALOT et Annabelle PICARD.

Mme Laëtitia CHATRY et M. Bruno GUILLET étaient absents et excusés.

Madame Frédérique TEXIER a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 02-12-2020 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION
DU 06-06-2020**

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2020-24	2, rue de Nantes	AB 108-109 AC 23-24-27	Bâti sur terrain propre	31 785 m ²

- paiement d'une facture de 126.03 € à l'entreprise de « Subelec » de St Paul Mont Penit pour verrouiller l'alimentation électrique au sous-sol de l'ancienne salle polyvalente.
- signature d'un devis le 18-12-2020 de 17 294 € H.T. avec l'entreprise le froid vendéen de Venansault pour l'achat de tables et de chaises à l'espace A'Capella
- signature d'un devis le 18-12-2020 de 1 842.10 € T.T. avec la société « Orapi Hygiène » de Verrières en Anjou pour le matériel de ménage à l'espace A'Capella
- le 18-12-2020 : Signature d'un avenant pour l'aménagement de passages à gué à la Birochère et à Douin avec le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : le coût de la participation communale des travaux est de 983.40 € au lieu de 1 727 €.
- Signature d'un marché de prestations juridiques avec la selarl Atlantic Juris le 22-12-2020 et règlement d'une facture de 615.60 € pour des conseils juridiques.

DELIBERATIONS PRISES

1. **Admission en non valeur de 463.60 € pour 2020 pour la cantine garderie**
Il s'agit d'un dossier de surendettement datant de 2018 et 2019.

2. Budget communal autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.

Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Les crédits ouverts au budget primitif 2020 afin de financer les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 339 673 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2021 s'élève à 84 918 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :
 - Article 204 172- opération 22 : éclairage public à l'espace A'Capella : 12 073 €
 - Article 205 : registre de sécurité dématérialisé : 984 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2021.

3. Budget assainissement autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur le maire expose :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues. Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2021 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit : Les crédits ouverts au budget primitif 2020 afin de financer les dépenses d'équipement (chapters 20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 324 116 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2021 s'élève à 81 029 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :
 - Article 212 : 50 000 € pour l'achat de terrain pour agrandir le poste de relevage à la brémaudière
 - Article 2315 : 31 029 € pour agrandir le poste de relevage et dévier le réseau d'eaux usées à la Jousse mière

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2021.

4. Demande d'une aide financière à l'état pour la construction de 3 locatifs pour les aînés au titre d'une dotation exceptionnelle dans le contexte de crise sanitaire

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :

- la délibération du 12-02-2020 approuvant le programme de construction de trois locatifs à destination des aînés au lotissement « Les Rouillères » rue Jean Gabin

- la délibération du 04-11-2020 validant l'Avant Projet Sommaire proposé par le cabinet RIGOLAGE

- la délibération du 02-12-2020 demandant une participation financière du département au titre d'un fonds de relance

-le plan de financement ci-dessous et propose au conseil municipal de demander une aide à l'état au titre d'un fonds de relance exceptionnel pour un montant de 122 818.50 €

DEPENSES	Montant H.T.
Etude de faisabilité	4 550 €
Architecte : maîtrise d'oeuvre	28 821.38 €
Travaux de construction des trois logements	349 350 €
Contrôle technique	1 640 €
Coordonnateur sécurité	2 558.93 €
Etude de sol	1 870 €
assurances	5 500 €
Taxes	7 078 €
Révisions	5 027 €
divers	3 000 €
TOTAL	409 395.31 €
RECETTES	Montant
emprunt	269 206.45 €
Aide financière du département	17 370.36 €
Aide financière de l'état (30%)	122 818.50 €
TOTAL	409 395.31 €

5. Désignation des représentants de la commune au syndicat mixte pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay

Vu les statuts du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay modifiés par arrêté préfectoral du **18 décembre 2020**, et notamment son article 6 relatif aux conditions de représentation des communes membres,

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite de la modification des statuts, il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la Commune au sein du Syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay.

L'élection a eu lieu conformément aux dispositions des articles L 5211-7 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ont été élus :

Délégué titulaire : monsieur Laurent PREAULT avec 12 voix et 1 nul

Déléguée suppléante : madame Laëtitia CHATRY avec 13 voix

INFORMATIONS DIVERSES

1. Restes à réaliser en dépenses et en recettes pour 2021

Article budgétaire	Nature de la dépense ou recette	Créancier	N° du bon de commande ou du marché	Date de l'inscription	Dépenses engagées
DEPENSES					
21311	Réfection du mur au bord du jardin de la mairie, rue de l'Ecole	B.F. maçonnerie déco	Devis DEV446	04-12-2018	9 094 €
2316	Restauration des tableaux	Sébastien RALLET	Devis	04-04-2018	Solde 12 279 €
2316	Restauration des tableaux	Emmanuelle BOUARD	Devis	04-04-2018	Solde 1 836.40 €
2313-22	Maitrise d'œuvre pour projet construction de la salle polyvalente	Vallée Architecture	Acte d'engagement du 24-07-2018 et délibération du 24-07-2018	24-07-2018	Solde 3 908.65 €
2313-22	Travaux lot 1 à 23	Divers entreprises	Actes d'engagement du 11-06-2019	11-06-2019	Solde 96 481.01 €
2313-22	sécurité	apave	Contrat SPS du 28-02-2019	28-02-2019	Solde 179.42 €
2188-22	sonorisation	Gestes scéniques	Devis n° DV00012117	31-10-2020	39 000 €
2184-22	meublier	Le Froid Vendéen	Devis n° 20200547	18-12-2020	20 752.80 €
21568-22	Protection incendie	V.P.I.	Devis DEV20019177 et devis DEV20 018596	26-11-2020	Solde 492.60 €
2188-22	Distributeur+matériel pour le ménage	Orapi hygiène	Devis 20642C0ZCY1ZVYVQ	18-12-2020	1 832.35 €
2188-22	aspirateur	MTN85	Devis n° DV6824	12-12-2020	473.80 €
2313-23	Construction de 3 logements pour les aînés		Délibération du 05-11-2019	05-11-2019	Solde 408 077 €
2313-23	MO	Cabinet rigolage	A.E.	28-08-2020	Solde 31 983.81 €
2313-23	Contrôle technique	socotec	A.E.	06-06-2020	1 968 €
2313-23	Mission SPS	SOV	A.E.	26-08-2020	3 070.72 €
2313-23	Aménagement terrain	SEDEP	Devis D12000294	19-11-2020	2 370 €
2128	Passage à gué La Birochère et Douin	Syndicat mixte des marais du Ligneron et du Jaunay	convention	11-09-2020	983.40 €
204172	Effacement de réseaux place de l'église	sydev	Convention 2020.TH.D.0024	22-09-2020	21 545 €
204172	Effacement de réseaux place de l'église	sydev	Convention 2020.ECL.0393	22-09-2020	4 663 €
204172	Effacement de réseaux place de	sydev	Convention 2020.TH.D.0021	17-09-2020	10 237 €

	l'église				
204172	Effacement de réseaux place de l'église	sydev	Convention 2020.ECL.0379	17-09-2020	2 496 €
TOTAL					673 723.96 €
RECETTES					
1323	Restauration des tableaux	Département de la Vendée	Arrêté n° 2018-PTC-PAT-194	19-07-2018	Solde 13 322 €
1323	Restauration des tableaux	Département de la Vendée	Arrêté n° 2019-PTC-PAT-282	18-07-2019	1 480 €
1328	Restauration des tableaux	Fondation du patrimoine	Convention de souscription	21-11-2018	3 000 €
1328	Restauration des tableaux	Fondation du patrimoine	Convention de souscription	14-12-2018	2 000 €
1322	Espace A'Capella	Région	Arrêté 2019_11058	07-10-2019	Solde 25 654.52 €
1323	Espace A'Capella	Département	Convention 2019-AGC-CONTRAT-251	01/08/2019	Solde 44 400 €
1341	Espace A'Capella	Etat DETR	Arrêté n° 19-DRCTAJ-203	21/05/2019	Solde 67 076.51 €
1641	Emprunt relais pour subvention et FCTVA	Crédit agricole	Contrat	19-12-2019	500 000 € utilisation en fonction des besoins en trésorerie
TOTAL					656 933.03 €

2. Travaux en régie : 8 776.03 €

Travaux pour l'écoulement de l'eau pluviale à la Brunière : 426.36 €
Travaux pour l'écoulement de l'eau pluviale à l'ancienne salle polyvalente : 903 €
Fabrication d'un regard E.U. à la Nonnerie : 506.16 €
Plantations à la lagune : 478.70 €
Construction d'un abribus à la Nonnerie : 2 446.56 €
Peinture au sol : 2 745.78 €
Travaux de préparation pour enrobé : 1 269.47 €

3. Travaux de maintenance de l'éclairage public pour 2021

Le coût est de 2 525.33 € pour 200 points lumineux.

4. Population « insee » en 2021 : 963 habitants

5. Arrêt maladie d'un agent technique jusqu'au 18-01-2021 et signature d'une convention de mise à disposition d'un agent « esat » avec l'association « adapei-aria » du 05-01-2021 au 30-06-2021

6. Renouvellement de l'autorisation de stationner place de l'église de « Pizza Garnit » tous les mardis soirs de 2021 de 17h30 à 21h (sauf couvre-feu)

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS A VENIR

Commission tourisme de la C.C.V.B. du 03-12-2020 : Mme Annabelle PICAR

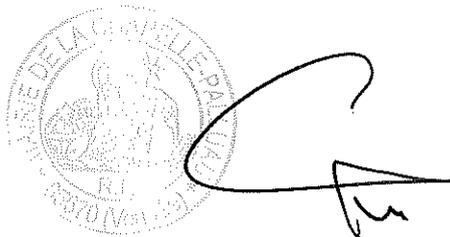
Réunion de la commission des affaires scolaires mardi 12-01-2021 à 18h30 pour la consultation pour le choix d'un prestataire de livraison de repas pour la cantine en liaison froide. Le contrat avec le prestataire « restoria » arrive à échéance le 31-08-2021.

Réunion d'un groupe de travail pour le fonctionnement de l'espace A'Capella le samedi 16-01-2021 à 10h

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 03-02-2021 à 20h

Séance levée à 22H

Le maire : Xavier PROUTEAU

The image shows the official seal of the Municipality of La Chapelle-Palluaux, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.